Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 022-212200562-20260211-2026_02_05-DE

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-six, le mercredi onze février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ÉVRAN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Patrice GAUTIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Etaient présents : M. Patrice GAUTIER, Maire - Mme Caroline GAIGNOT, 1ère adjointe - M. Alain BRARD, 2ème adjoint - M. Loïc MAUFRAIS, 4ème adjoint - Mme Morgane BERNARD, 5ème adjointe - M. Lawrence BARBIER - M. Vincent LAGOGUÉ - Mme Gaëlle JEANNE (à partir de 19h05, question n° 2) - Mme Carole VIVIER - M. Jérôme PAPELARD.

Etaient absents : Mme Jacqueline PLANCHOT, 3ème adjointe - M. Jérôme LEGOFF - Mme Christelle LEMAIRE - M. Fabrice ROTH - Mme Sabrina PIEDEVACHE.

Quorum : 9 (à 19h00)
10 (à partir de 19h05)

Pouvoirs : Mme Jacqueline PLANCHOT à M. Alain BRARD,
Mme Christelle LEMAIRE à Mme Carole VIVIER.

Secrétaire de séance : Mme Caroline GAIGNOT a été nommée secrétaire de séance.

Convocation en date du 5 février 2026 et affichée à la porte de la Mairie le 5 février 2026.
Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 11 février 2026.

Le procès-verbal de la précédente réunion du 21 janvier 2026 n'a pas fait l'objet d'observations et est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2026-02-05

Objet : Adhésion à l'Association des Amis de la Gendarmerie

Les Amis de la Gendarmerie est une association créée en 1932, reconnue d'intérêt général et régie par la loi du 1er juillet 1901, qui a pour vocation principale de faire connaitre, faire apprécier et soutenir la Gendarmerie nationale au sein de la société civile.

Elle est ouverte à toute personne, physique ou morale, qui se reconnait dans les valeurs de la Gendarmerie nationale et qui veut les porter, les défendre et les transmettre, sous réserve d'être parrainée par un membre de l'association ou un militaire de la gendarmerie en activité.

À ce jour, l'association compte plus de 16 000 adhérents dont 465 collectivités territoriales.

Les adhérents sont répartis dans un réseau de 220 comités locaux, souvent plusieurs par département. Des comités Junior ont vocation à accueillir les étudiants et les jeunes actifs de moins de 35 ans. Les comités conduisent des actions de rayonnement et de soutien auxquelles chacun est libre de participer, selon ses souhaits et ses disponibilités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (POUR : 12, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0),

- **DÉCIDE** d'adhérer à l'association des Amis de la Gendarmerie.
- **PRÉCISE** que le montant de la cotisation annuelle est de 100 €.
- **DIT** que la présente délibération sera transmise à l'Association des Amis de la Gendarmerie ainsi qu'à Monsieur le comptable public assignataire.

Fait à Evran, le 12 février 2026

MAIRIE D'EVRAN RÉPUBLIQUE FRANÇAISE 22630

Caroline GAIGNOT,
Secrétaire de séance

MAIRIE D'EVRAN RÉPUBLIQUE FRANÇAISE 22630

Patrice GAUTIER,
Maire